

Sept. 2021

Les services financiers se sont engagés dans la promotion de la transition énergétique et dans la conversion vers une économie résiliente avec leurs clients.

Exton Purpose est le pôle d'expertise d'Exton dédié à l'impact et à la durabilité pour accompagner nos clients autour de 4 piliers :

- ▶ **Stratégie ESG 360** : Stratégie et pilotage des objectifs ESG
- ▶ **ESG First Client Offer** : Design d'offres et de parcours clients à impact ESG
- ▶ **Compliance ESG** : Anticipation des scénarios réglementaires européens
- ▶ **Innovation For Good** : Décryptage et inspiration des écosystème engagés

Nous vous proposons de partager dans cette lettre les actualités sur chacun de ces points.



CHIFFRES CLÉS

225
ENTREPRISES
devenues sociétés à mission
en France à mi-septembre 2021
(+28% sur les 3 derniers mois)



752

FONDS LABELLISÉS ISR

à mi-septembre 2021

(+16% sur les 3 derniers mois)

+17%

PERFORMANCE DE L'INDICE

CAC 40 ESG

depuis janvier 2021

(vs. +18 % pour le CAC 40)

202 Mds \$

EMISSIONS GLOBALES

de Green Bonds au S1 2021

(i.e. 75% du total de l'année 2020)

Sources : Observatoire des entreprises à mission, lelabelisr.fr, Euronext, Novethic, Climate Bonds Initiative



FOCUS RÉGLEMENTAIRE

En France, l'économie circulaire est un des principaux piliers de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui a été approfondi par de nouvelles ambitions depuis 2015.

L'économie circulaire au cœur de l'agenda réglementaire français



* Filières polluantes : emballages, bâtiment, automobile, équipements électroniques et électriques

** Nouvelles filières : jouets, articles de sport, de bricolage, matériaux de construction, mégots, couches, lingettes

Loi anti-gaspillage (2020) : 5 grands axes

- 1. Sortir du plastique jetable
- 2. Mieux informer les consommateurs
- 3. Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire
- 4. Agir contre l'obsolescence programmée
- 5. Mieux produire

Cette évolution réglementaire se retrouve au niveau européen. Le **Green Deal (2019)**, dont l'objectif principal est la neutralité carbone de l'Europe à 2050, entend « dissocier la croissance de l'utilisation des ressources ». Un **Nouveau Plan d'Action pour l'économie circulaire** a été publié l'année dernière en ce sens. A titre d'exemple, deux mesures sont envisagées en matière d'économie circulaire :

1 Création d'un Fonds pour une Transition Juste (effectif - juin 2021)

de 17,5 milliards d'euros visant à permettre aux régions de faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales de la transition vers les objectifs climat & énergie de 2030 et 2050

Entreprises concernées : PME et créations d'entreprises des Etats membres de l'UE

2 Création d'un passeport numérique des produits (en réflexion)

indiquant leur origine, leur composition, la réparabilité ou encore leur traitement en fin de vie

Industries concernées : matériel électronique, TIC, textiles, meubles, acier, ciment et produits chimiques

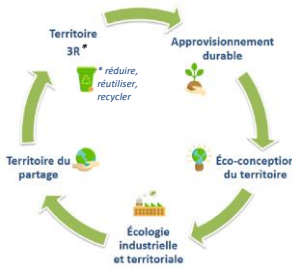
Pour les acteurs économiques, des **contraintes réglementaires** existent déjà ou sont à anticiper : **affichage d'un indice de réparabilité des produits électriques et électroniques (en cours de réalisation)**, **extension du régime pollueur-payeur** de nouvelles filières qui devront financer la fin de vie de leurs produits et **créer des plans quinquennaux d'écoconception (2023 au plus tard)**, etc.

Pour les **services financiers**, la « **transition vers une économie circulaire, y compris prévention des déchets et recyclage** » est l'**objectif environnemental #4 de la Taxonomie européenne** dont le deuxième acte délégué est attendu d'ici décembre 2021 pour une application dès janvier 2023.



La transition des territoires vers une économie circulaire

Exacerbée par le contexte de crise sanitaire, une prise de conscience collective s'est opérée sur la **nécessité de transiter vers une économie plus résiliente, inclusive et circulaire**. Depuis plusieurs années, les pratiques d'économie circulaire se multiplient dans les territoires, encouragées par les récentes lois et plans de relance.



Source : Institut National de l'Économie Circulaire

Face aux défis de la raréfaction des ressources et d'une meilleure gestion des déchets, l'économie circulaire pourrait devenir un **principe d'organisation et de planification des actions des collectivités territoriales**. Elle implique la mise en place de nouveaux modes de conception, de production, d'usage et de consommation plus sobres et efficaces (écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de fonctionnalité, etc.) et à **considérer les déchets comme des ressources**.

Pour accélérer cette transition des territoires, les appels à projet vont se multiplier et les **acteurs des services financiers** vont devoir être au rendez-vous pour proposer des **financements adaptés à destination des collectivités territoriales** – comme le fait aujourd'hui la **RENDEZ-VOUS TERRITOIRES**

Mobi Prêt pour moderniser les infrastructures de transport (jusqu'à 1M€ et 50 ans)

Edu Prêt pour des projets de construction et rénovation des bâtiments éducatifs (jusqu'à 1M€ et 50 ans)

Aqua Prêt pour des projets d'infrastructures d'assainissement et de traitement des eaux pluviales (jusqu'à 60 ans)

La multiplication des **fonds de transition énergétique** à l'échelle régionale ou nationale va bien dans ce sens, de même que les nouveaux **fonds actions positionnés sur la thématique économie circulaire** qui sont souvent à l'échelle internationale.

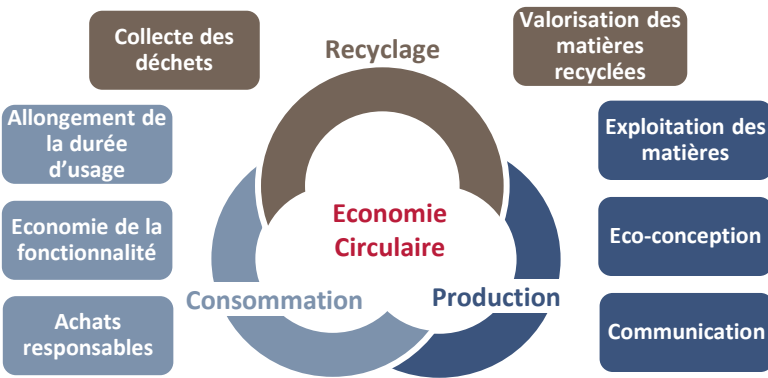


OFFRES ESG FIRST – Economie circulaire

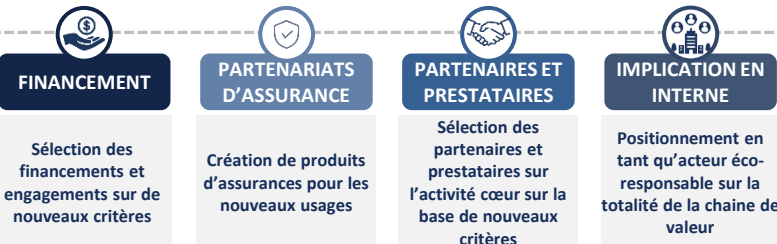
L'économie circulaire est un des piliers des modèles durables recherchés par les acteurs publics et les acteurs privés. Pour les entreprises dans tous les secteurs industriels, il s'agit de s'engager dans la conception **Sustainable By Design** sur l'ensemble de la chaîne amont et aval, et de réinventer la création de la valeur grâce à l'économie circulaire en :

- Faisant évoluer les modèles de **Supply Chain** pour d'adapter aux défis de l'économie circulaire
- Transformant les modèles de développement et de gestion des **produits** pour réduire leur impact **tout au long du cycle de vie**
- Collaborant et co-innovant avec son **écosystème de fournisseurs et partenaires** pour opérer des offres et services circulaires.

L'économie circulaire s'articule autour de 3 principaux leviers



Les **acteurs bancaires et les assureurs** seront mis à contribution pour l'atteinte de ces objectifs, et ils **pourront se positionner sur ces différents leviers** de plusieurs manières :



Exemples de positionnement des acteurs financiers sur l'économie circulaire

- Positionnement sur le créneau du « product as a service »** via une alliance avec **3 Step IT**, entreprise finlandaise spécialiste de la **gestion circulaire des équipements technologiques** en proposant une solution de **leasing allant jusqu'au reconditionnement et à la revente du matériel des parcs informatiques**
- Investissements dans les acteurs de l'innovation dans l'économie circulaire** (Ma Bonne Etoile, ...) et **intégration de critères dans la sélection des partenaires épavistes et réparateurs** (tri des déchets, utilisation de pièces recyclées, recyclage, expertise à distance, peinture)
- Prêts, investissements en fonds propres et garanties pour des programmes en lien avec l'économie circulaire** et avec la Banque Européenne d'Investissement



INNOVATION FOR GOOD



Tripartie est une fintech française qui joue le rôle de **tiers de confiance** dans le cadre d'un achat de seconde main.

Tripartie est une **chambre de paiement** qui perçoit le paiement de l'acheteur et le verse au vendeur si l'échange s'est déroulé normalement.

Tripartie **donne confiance à l'acquéreur et au vendeur** et dynamise donc l'économie circulaire et le marché de l'occasion.



Tripartie est utilisable pour :

- Des transactions entre **particuliers**
- Le paiement de **freelances**
- Des achats aux **entreprises** sur internet.

Tripartie se rémunère en prenant une **commission sur chaque transaction** (comprise entre 5% et 1% selon le montant de celle-ci).

En cas de litige, Tripartie aide à trouver **un accord à l'amiable** (exposition de la situation, contre-offre, etc...), à défaut **un arbitre indépendant est mis à disposition** pour rendre une décision équitable.

VOS CONTACTS



► Laure MOATY RICHON
l.moatyrichon@extonconsulting.com



► Jean-Marc BREITWILLER
jm.breitwiller@extonconsulting.com